

NOTES AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

La Région¹ a décidé de modifier les modalités de paiement des frais d'hébergement (internat) et de restauration (demi-pension).

Jusqu'au 13 juin 2026 inclus, les dispositions actuelles restent inchangées. Le principe de facturation au forfait s'applique.

Vous recevrez un avis des sommes à payer début juin, correspondant à la période du **1er avril 2026 au 13 juin 2026 inclus**.

À compter du lundi 15 juin 2026, les modalités de facturation évoluent :

► Pour les élèves internes

La facturation ne sera plus au forfait mais **au nombre de semaines choisies**. Les familles devront s'engager sur le nombre de semaines retenues.

L'engagement sur le nombre de semaines sera ferme et donnera lieu à facturation définitive.

► Pour les élèves demi-pensionnaires

Les repas ne seront plus facturés au forfait.

Chaque élève devra **régler à l'avance**, auprès du service de gestion, par chèque à l'ordre du LP CAMEL ou CB (privilégiez le paiement par CB).

Le tarif du repas est fixé à **4,05 €**.

Pour les **élèves internes et demi-pensionnaires**, nous vous remercions de bien vouloir **retourner le document complété avant le 29 mai 2026 (date impérative)**.

Afin d'aider le service de restauration à anticiper au mieux la préparation des repas et à contribuer ensemble à la réduction du gaspillage alimentaire, nous comptons sur votre participation active et votre engagement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Saint-Girons, le 16 avril 2026

La Proviseure
Evelyne Miroux



Elèves INTERNES Modalités de paiement des frais d'hébergement

Choix des semaines d'hébergement – du 15 juin 2026 au 3 juillet 2026

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'élève :

Nom :

Prénom :

Classe :

✍ Choix des semaines

(cocher les cases correspondantes, forfait petit déjeuner-repas midi et soir – nuitée)

Choix	Semaine	Période
☐	Semaine 1	du 15/06/2026 au 19/06/2026
☐	Semaine 2	du 22/06/2026 au 26/06/2026
☐	Semaine 3	du 29/06/2026 au 03/07/2026

📄 Tarification

Nombre de semaines	Montant
1 semaine	50,03 €
2 semaines	100,07 €
3 semaines	150,10 €

✍ Engagement

Je certifie m'engager sur le nombre de semaines cochées ci-dessus.
Je reconnais que ce choix donnera lieu à une facturation définitive.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal (obligatoire) :

¹ Délibération de la commission permanente Régionale N°CP 2026-02/06.09 du 20 février 2026.